



**Retour sur le CTP de l'administration centrale
(CTPC)
du 3 septembre 2009
presque exclusivement consacré à la RGPP**

Comme attendu, les autorités ministérielles ont convoqué le 3 septembre un CTPC afin que ses membres se prononcent par un vote sur :

- ▶ le projet de décret relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,
- ▶ le projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général,
- ▶ le projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la délégation interministérielle à la langue française et aux langues de France.

Ainsi donc, après avoir fait passer en force - et dans des conditions pitoyables - le premier de ces textes au CTP ministériel du 29 juillet, Frédéric Mitterrand amorce désormais la dernière ligne droite des consultations obligatoires avant publication du décret et des arrêtés au Journal officiel. Les projets d'arrêtés concernant la direction générale des patrimoines (DG1), la direction générale de la création artistique (DG2) et la direction générale des médias et des industries culturelles (DG3) doivent à présent être soumis pour avis aux CTP des actuelles directions sous quinzaine.

Comme l'avait annoncé la CGT-Culture (communiqué sur liste *Culture* du 2/09), ses représentants au CTPC ont fait le choix de siéger à cette séance du 3 septembre pour poursuivre de marteler - et faire officiellement acter pour la suite, au moment du vote - l'opposition résolue des personnels au démembrement du ministère. Durant plusieurs heures, et face à des responsables ministériels peu convaincants (et surtout peu convaincus eux-mêmes visiblement), nous avons persisté à en dénoncer et combattre, dans les moindres détails, tous les aspects.

Si brutales et sournoises soient les méthodes de nos actuels dirigeants, la CGT-Culture n'a évidemment pas l'intention de renoncer.

Notre détermination à étendre la mobilisation pour la défense du ministère et le développement des politiques et des moyens publics pour la culture reste entière dans la continuité des manifestations, des journées de grève, des assemblées générales et de toutes les actions jusqu'ici menées en direction de la population et de ses représentants, de la presse et des acteurs du monde culturel.

Les semaines et les mois qui viennent exigent, particulièrement dans les services de l'administration centrale, de ne pas laisser retomber la pression et d'unir nos forces dans l'unité la plus large. Chacun en aura besoin.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'intervention de la délégation de la CGT-Culture lors du CTPC du 3 septembre 2009, à l'occasion de l'examen du projet de décret relatif à la réorganisation de l'administration centrale.

« La nomination d'un nouveau ministre pouvait être l'occasion d'approfondir le débat sur les conséquences de la RGPP sur les missions, les structures et les personnels du ministère. Il est en effet trop facile, sous prétexte que tout se décide à l'Élysée et à Matignon, d'exonérer les responsables du ministère de leurs responsabilités dans la préparation des textes, dans les choix désastreux proposés et la mise en musique dans le concret des mesures de casse. Si la RGPP est, et reste, à rejeter en bloc, rien n'est jamais fini ! Les conséquences que vivent les personnels se jouent et se joueront chez nous, dans les services. La CGT-Culture assumera ses engagements en appelant les personnels à la riposte.

Les recours individuels sont une des armes du syndicalisme, nous ne nous en priverons pas. Mais contre la casse du service, des statuts et de l'emploi publics, l'arme principale est la lutte collective au quotidien, obstinée, pour faire reculer les casseurs.

Le passage en force du comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 29 juillet est lamentable. C'est une capitulation en rase campagne d'un ministre avant même qu'il ait rencontré tous les syndicats et alors que, quinze jours avant, de son propre aveu, il n'avait pas pris connaissance du dossier. Passage honteux au cœur de l'été, contrairement à tous les engagements antérieurs, pour éviter la force et l'impact public des arguments des syndicats et de l'expression du refus des personnels...

Flottement juridique pitoyable d'un ministère qui ne sait plus bien devant quelle instance il doit soumettre l'avis sur le décret ! Et le comité technique paritaire de l'administration centrale (CTPC) se retrouve à devoir voter un texte, forcément verrouillé par un CTPM où les syndicats n'étaient pas présents et dont la compétence n'est pas assurée ! Quelle pantalonade !

Le ministre se moque des personnels en arguant de leur désir que la page se tourne au plus vite. Ce que veulent les personnels, c'est le retrait de la RGPP !

Du CTPM du 29 juillet ne sort qu'un amendement : le retour à la tête du service des Archives d'un directeur, adjoint nommé en conseil des ministres. Pauvre directeur sans direction, devant incarner à lui seul le caractère interministériel des archives, sous un directeur général dont le préfigurateur nous disait depuis des mois que l'interministérialité, c'était lui. Bonjour les contradictions ! C'est à la fois dérisoire mais en même temps le reflet du caractère honteux de la suppression de la DAF, rejetée unanimement par toute la collectivité des archives, professionnels, usagers, scientifiques, juristes ou élus. C'est une réponse inacceptable pour eux mais un premier recul de nature à renforcer leur mobilisation jusqu'au maintien d'une DAF à part entière.

A côté de cela, rien !

L'architecture n'a plus de directeur et n'est plus qu'un service d'une direction des patrimoines. Comment réduire l'architecture aux aspects patrimoniaux quand l'intervention du Président de la République, lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 17 septembre 2007, nous avait laissé le sentiment qu'enfin, au plus haut sommet de l'État, la question de l'architecture, de son implication dans la vie quotidienne des citoyens de ce pays, serait au cœur des préoccupations. Écoutons le Président : « je veux remettre l'architecture au cœur de nos choix politiques, c'est une orientation politique que je vais assumer tout au long de ce quinquennat. L'architecture a un rôle majeur dans le destin individuel et collectif des hommes... Elle est au croisement des politiques : la culture, l'économie, l'urbanisme, le logement, l'environnement... Je souhaite donner une nouvelle ambition et un nouveau souffle créatif à la politique de l'architecture de notre pays... L'architecture, c'est l'identité de notre pays pour les 50 ans qui viennent ». On tombe de haut, coincé dans un espace étroit de la DG1 ! Pour la CGT-Culture, qui milite pour le maintien du rattachement de l'architecture au ministère de la Culture, l'abaissement de cette direction par la RGPP remet gravement en cause ce rattachement.

La mise à mort de la DMF est tout aussi désastreuse, quand le développement tous azimuts des établissements publics plaide pour le contrepoids fort d'une direction d'administration centrale respectée,

renforcée dans ses compétences pour assurer le pilotage d'une orientation ministérielle forte et cohérente de la politique des musées que le ministre assure pourtant assumer.

Qu'on ne nous dise pas qu'il était impossible, au moins, d'obtenir le même arbitrage que pour les Archives. Il suffisait par exemple de gager le poste de directeur acquis pour le secrétaire général adjoint dont la nécessité ne s'impose pas de façon aveuglante !

Le maintien de la DGLFLF (demain DILFLF) est un autre exemple que tout arbitrage favorable n'est pas impossible quand un secteur se mobilise. Mais quelle irresponsabilité que de ne pas mentionner dans le décret le délégué interministériel à la langue française et aux langues de France au même titre que le secrétaire général ou les directeurs généraux !

L'argumentaire du ministre aux personnels pour justifier les choix est d'une pauvreté consternante : face à une évolution vers quatre missions au ministère, « dix directions et délégations, c'est trop ». Il est évident qu'on est devant de la pure rhétorique et qu'on nous aurait servi la même soupe pour justifier la réduction à 5 ou 6 directions. La reprise, en substance, de la rengaine « la RGPP c'est une administration renforcée, plus de lisibilité, plus de tutelle », du plus avec du moins, n'est pas digne de Frédéric Mitterrand.

La réalité, et le ministre se garde bien de nous le dire, c'est qu'il faut réduire l'administration centrale aux périmètres des programmes de la LOLF et qu'il faut réduire la voilure pour se plier au programme gouvernemental de suppression des emplois dans la Fonction publique d'État au détriment des missions qu'on abandonnera ou externalisera. On est dans le délire du tout managérial, de la primauté du technocratique et de la réforme sectaire puisqu'on sait que tout ce chambardement n'aboutira à la Culture qu'à une réduction symbolique des dépenses de fonctionnement.

Où se nichent dans tout cela l'administration renforcée, et le plus de lisibilité qui serait mieux garantie par des DG fourre-tout que par des directions sectorielles rénovées mais pérennes ! Quant au renforcement de la tutelle, c'est une chose d'en affirmer l'ambition, c'est autre chose de la mettre en place dans le concret des organigrammes.

La CGT-Culture se prépare dès à présent au combat contre les conséquences de la RGPP. Nous exigeons la transparence des mises en vacance des postes, la garantie que les mises en disponibilité imposées ne seront pas pratiquées, la loyauté des offres effectives de mobilité sans déclassement et sans appauvrissement des fonctions, le maintien des garanties statutaires de carrière. Tout cela, parmi bien d'autres exigences, doit nous mobiliser face à une administration qui promeut le métier contre la fonction, la gestion individualisée contre le déroulement statutaire de carrière.

Les conséquences pour le personnel et les missions s'annoncent désastreuses : la seule adéquation entre les emplois à supprimer et les emplois vacants d'une part, et les « matrices de passage » des effectifs actuels des bureaux aux objectifs pour les bureaux restructurés d'autre part, est une gageure absolue. Cela ne se fera pas par adéquation des besoins aux missions mais à coup de rustines et, soit par effet d'aubaine au fil des vacances de poste, soit, pire, par application brutale des possibilités offertes par la loi dite de mobilité.

Sans mettre en cause les responsables de la cellule mobilité qui font ce qu'ils peuvent, on mesure déjà le peu de solutions concrètes qu'ils offrent aux agents qui leur sont envoyés. La cellule est dès à présent détournée de son rôle en intervenant, à la place des bureaux gestionnaires lors des nominations après concours, des mutations ou des réintégrations après détachement ou disponibilité.

Elle est instrumentalisée par des responsables d'établissements publics comme à l'ENSAD dont la directrice fait sa petite RGPP locale en toute illégalité et fait du chantage sur les agents à qui elle annonce la suppression de leur poste et qu'elle presse de prendre rendez-vous avec la cellule de mobilité.

Si on voit bien tout le mal que la RGPP va faire aux agents, on peut s'inquiéter tout autant pour leurs missions. On nous dit qu'elles ont toutes été préservées. C'est à voir, et dans quel état !

En quoi les regroupements, par appauvrissement des structures et des emplois, sont le garant de nouvelles synergies à promouvoir ? La DG2, comme les départements transversaux du secrétariat général, ont tout à craindre d'un Conseil pour la création parasite, mais fort d'être un gadget présidentiel.

On voit bien quels schémas on peut redouter dans les DG : isolement total du livre dans la DG3 sans aucune synergie avec la direction du développement des médias, coupure des liens avec les autres secteurs patrimoniaux, perte de lisibilité dans les coopérations interministérielles pour les bibliothèques.

A la DG2, ira-t-on plus loin que la mutualisation de la gestion et comment se dessine la coordination en matière de politique de création entre les arts plastiques et le spectacle vivant ?

A la DG1, les services résiduels des anciennes directions, confinés à leur « cœur de métier », risquent fort de se cloisonner sur celui-ci avec, par rapport à leurs partenaires et à leurs réseaux, une perte d'autorité, de lisibilité et de moyens. La direction générale ne portera les politiques patrimoniales que de façon superficielle, réduite à ce qui existe déjà : les programmes LOLF.

Des synergies se mettaient en place et étaient à développer dans des domaines comme les publics, la communication, la recherche, l'informatique. Ces synergies n'auront rien à gagner dans des départements transversaux qui mutualiseront ces missions, avec des compétences élargies mais avec moins de moyens et d'effectifs par rapport aux services et bureaux existants dont il fallait accélérer la mise en réseau plutôt que les détruire. On risque d'avoir des départements qui tirent une politique en faveur de la direction dont ils sont majoritairement issus : publics pour les Musées, recherche pour la DAPA, etc.

Qui plus est, ces départements transversaux de la DG1 sont déséquilibrés face à ceux du secrétariat général plus puissants sans aucune garantie de complémentarité entre eux, le débat sur les compétences respectives de chacun n'ayant pas été mené, sauf partiellement en matière de gestion du personnel. Dans ce dernier cas, la gestion de proximité nécessaire au plus près des services opérationnels semble devoir être, demain, très affaiblie.

Ce problème de la place et du rôle du secrétariat général est crucial. La CGT-Culture a toujours milité pour une direction de l'administration générale forte et structurante pour l'ensemble du ministère, capable d'impulser les orientations, de coordonner, d'arbitrer, d'évaluer et d'être prestataire de services dans des domaines de compétence qui ont tout à gagner à être en ressources communes.

Mais cela passe par la complémentarité et non par la mise en place d'un principe de subsidiarité qui établirait un partage cloisonné et hiérarchisé, permanent ou temporaire, entre les compétences du secrétariat général et celles des directions sectorielles.

Cela est particulièrement vrai en matière de tutelle sur les « organismes ». La tutelle doit être totale et partagée entre le secrétariat général et les directions, sur le contenu des missions comme sur la gestion. Aucune autorité de tutelle ne doit être affaiblie, ce qui laisserait la voie à une accélération de la tendance des opérateurs à s'abstraire des orientations ministérielles. Les compétences inscrites dans le décret en matière de tutelle ont une traduction décevante dans l'arrêté d'organisation du secrétariat général.

Pour la CGT-Culture, il n'était pas question de ne pas siéger lors de l'avis final à rendre sur un décret qui va mettre à mal cinquante ans de développement de l'administration du ministère de la Culture. Siéger pour réaffirmer notre combat pour un ministère fort, pour voter contre le démantèlement de son administration centrale, pour appeler les personnels au combat contre les conséquences de la mise en place des ces textes et contrecarrer cette mise en place.

On n'en a pas fini avec l'action des personnels de la Culture. Ils n'attendent pas l'arme au pied les temps politiques meilleurs auxquels ils peuvent aspirer. »

Le projet de décret relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication a finalement recueilli, sans surprise, le vote négatif des délégations CGT, SUD et FSU du CTPC.

Même configuration s'agissant du vote sur le projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général.

Concernant le vote sur le projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la délégation interministérielle à la langue française et aux langues de France, la délégation de la CGT-Culture s'est abstenue considérant, sans revenir sur notre rejet absolu de la RGPP, que cet exemple est la preuve même qu'il était possible de faire évoluer fortement les premiers arbitrages du début : la DGLFLF devait, à l'origine, être purement et simplement absorbée dans le secrétariat général alors qu'elle demeure aujourd'hui une entité d'administration centrale à part entière.

* *
*

Les autorités ministérielles prévoient que la réorganisation de l'administration centrale devrait, dans les faits, entrer en vigueur le 1er janvier 2010, autrement dit dans 4 mois.

Il a donc paru nécessaire aux représentants de la CGT-Culture de dénoncer de façon concrète comment s'applique déjà par anticipation, pour les agents, ladite réorganisation et de mettre en demeure l'administration (le secrétaire général, le chef du SPAS et les quelques rares directeurs encore présents malgré l'heure tardive,... il était 15 heures !) de s'expliquer sur ses intentions précises.

Voici les éléments de réponse, parmi les plus importants, que nous avons obtenus. Très insuffisants dans l'ensemble, et beaucoup en retrait par rapport aux engagements pris. Ce n'est cependant pas une raison, aux yeux de la CGT-Culture, pour lâcher prise. Nous sommes de toutes les façons appelés à nous revoir très rapidement.

Les agents n'appartenant pas à l'encadrement :

► **question** : Ces agents doivent, nous dit-on, automatiquement « basculer » dans la nouvelle structure se substituant à l'entité dans laquelle ils sont aujourd'hui affectés. Quand connaîtrons-nous, partout, les effectifs « cibles » des futurs bureaux, et donc le nombre précis de postes à supprimer dans chaque ?

réponse : Ce travail est en voie d'achèvement. L'administration accepte de le présenter devant le CTPC avant la fin de l'année (heureusement,... c'est ce qu'impose la réglementation !)

► **question** : Comment prévoit-on d'opérer concrètement, jusque fin 2011, l'alignement à la baisse des effectifs dans les structures excédant la « cible » fixée ?

réponse : (assez embrouillée) Ce sera un peu au fil de l'eau et au cas par cas sachant que :

- des départs en retraite sont attendus ; combien ? il est difficile de le dire avec précision,
- certains collègues, de leur propre volonté, entendraient saisir l'opportunité pour une réorientation professionnelle et auraient déjà eu recours, à ce titre, aux services de la cellule reclassement / mobilité du SPAS,

- d'autres, plus nombreux que prévus initialement, auraient déjà fait valoir leur droit à l'indemnité de départ volontaire de la Fonction publique.

Bref, on devrait y arriver progressivement et sans brusquer les choses. Silence pudique, évidemment, sur les nombreux cas d'agents d'ores et déjà expulsés sans ménagement des services, et adressés à la cellule reclassement / mobilité contre leur gré. La CGT-Culture, qui les reçoit et les assiste régulièrement, en sait particulièrement quelque chose. Nous indiquons que nous continuerons de nous battre sur chaque dossier individuel afin que personne ne reste sur le bord de la route.

Le secrétaire général ajoute qu'il n'est pas question, durant ces deux années, de fermer toute arrivée dans les services de l'administration centrale, et que ce serait là une mauvaise solution : « il faut faire entrer les profils dont nous avons besoin », d'où, précise-t-il, l'utilité de l'aide à la reconversion professionnelle, accompagnée de stages de formation, que procurera la cellule reclassement / mobilité. Mais nous n'en sommes encore qu'au stade des promesses ; nous jugerons sur pièces !

► **question** : Pourrait-on obtenir, pour avant la fin de l'année, un premier bilan de l'activité (et des résultats) de la cellule reclassement / mobilité après maintenant près d'un an d'exercice ?

réponse : Ces informations seront fournies aux représentants des personnels.

► **question** : Comment, sur quels critères, et avec quelle garantie de transparence s'opèrera, dans les différents services, le choix entre ceux qui restent et ceux destinés à rejoindre la cellule recrutement / mobilité ? Aujourd'hui, nous le répétons, ce sont surtout l'opacité et la brutalité qui règnent.

réponse : Ce sera à déterminer au niveau de chaque nouveau responsable de structure (service, sous-direction, département, etc.) suivant une approche fonctionnelle. En clair, personne n'y a vraiment réfléchi malgré toutes les assurances qu'avait pu donner en l'espèce, dans ses multiples lettres aux agents du ministère, Christine Albanel. Voilà qui en dit long sur la sincérité des courriers du ministre adressés aux personnels !

► **question** : Dispose-t-on d'un plan (global et lisible) de redéploiement des emplois de l'administration centrale excédant la « cible » vers les établissements publics et les services déconcentrés, DRAC et SDAP, sachant que là aussi des postes sont supprimés ?

réponse : Évidemment non, on se débrouille comme on peut ! Comme s'éloignent à grands pas, là encore, les engagements politiques de Christine Albanel, la main sur le cœur : « un nombre limité d'agents pourra être amené à changer de poste ou de fonction, notamment en ce qui concerne les fonctions supports. Je prends deux engagements à ce sujet. Je m'engage à informer les agents le plus en amont possible (...) nous définirons le plan pluriannuel de transformation RH de notre ministère. Il comportera une analyse des mouvements de personnels, des recrutements, des requalifications nécessaires et le plan d'accompagnement des agents en place. » (CTP ministériel du 17 avril 2008)

► **question** : Vous ne cessez de parler de requalification de postes, de reconversion professionnelle par des formations complémentaires, d'élévation des compétences, c'est bien beau ! Quand engagerez-vous enfin, en particulier, un plan de repyramidage de la filière administrative du ministère digne de ce nom, sachant qu'actuellement de très nombreux collègues exercent en réalité, par leur expérience, des fonctions bien plus élevées que celles inscrites dans leur statut, et donc pour une rémunération franchement

« déclassée » ? Depuis des années, la CGT-Culture ne cesse d'interpeller les ministres successifs sur l'absolue et l'urgente nécessité de ce plan. Il serait temps de s'y mettre réellement !

réponse : Les représentants de l'administration n'opposent aucun argument, reconnaissent même le bien-fondé de notre analyse mais nous renvoient à la décision du ministre et aux arbitrages budgétaires interministériels. C'est pas nous, pas nous !

► **question** : S'agissant des agents contractuels, pouvez-vous nous garantir que ceux qui sont sur le point, après 6 ans continus, d'accéder à un CDI ne feront pas les frais des suppressions de postes ?

réponse : Ce sera à revoir, là encore, avec chaque nouveau responsable de structure (service, sous-direction, département, etc.) suivant une approche fonctionnelle. Préparons-nous donc, sur ce terrain là également, à livrer bataille.

► **question** : A l'occasion du reclassement des contractuels actuellement en cours, un certain nombre voient leur dossier considéré non pas par rapport aux fonctions qu'ils exercent aujourd'hui, mais suivant l'idée que l'administration se fait du niveau (évidemment inférieur) de leurs emplois dans les futures structures de l'administration centrale. Il s'agit là d'une grave entorse aux engagements ministériels les concernant. Qu'en est-il exactement ?

réponse : Il faudra examiner ces cas devant la commission de recours (nous vous invitons donc à faire rapidement connaître votre dossier aux représentants de la CGT-Culture qui siègeront, dès le 15 septembre, dans ladite commission).

► **question** : Les postes de secrétariat et d'assistants devraient, selon nos informations, être drastiquement réduits. Pouvons-nous obtenir des éléments plus précis sur ce point ?

réponse : Cette donnée devrait nous être transmise rapidement par le secrétariat général.

Les agents appartenant à l'encadrement, et dont les postes doivent être remis à la vacance :

Voici les informations obtenues en réponse à nos questions sur le nouveau calendrier arrêté :

Le secrétaire général indique que l'usage veut que les directeurs d'administration centrale nommés en Conseil des ministres le soient dans un délai de 15 jours au plus avant l'entrée en vigueur de la réorganisation. En conséquence, les préfigurateurs ont reçu une 3ème lettre de mission leur confiant le rôle de diriger la « manœuvre » de sélection des candidatures sur les nouveaux postes de l'encadrement pour lesquels les nominations, proprement dites, interviendront le 1er janvier.

Hormis les emplois de directeur relevant d'une nomination en Conseil des ministres, les opérations se dérouleront en 3 vagues successives.

1ère vague : 45 postes : emplois fonctionnels (chef de service, sous-directeur, chef de département / de mission directement rattachés au secrétaire général ou à un directeur général) et les 3 délégués du spectacle vivant ; avis de vacance publiés au JO et sur la bourse interministérielle de l'emploi public

(BIEP) à partir de la semaine du 7 septembre et pour une validité de 30 jours. La sélection des candidatures devrait être achevée fin octobre.

2ème vague : 121 postes : postes d'encadrement restants jusqu'à chefs de bureaux inclus ; avis de vacance diffusés sur la BIEP entre mi et fin octobre (après parution au JO des arrêtés du SG et des DG) et pour une validité probablement de 15 jours. La sélection complète des candidatures devrait être achevée vers le 10 ou 15 décembre.

Les candidatures entraînant un changement de résidence administrative pourront, nous dit-on, suivant ce calendrier, être examinées lors des CAP de fin d'année.

3ème vague : les adjoints aux chefs de bureaux / de départements. Le recensement n'est pas encore terminé (environ autant que de chefs de bureaux) ; il sera définitivement calé avant la fin de la première quinzaine de décembre. Les publications des avis de vacance, la sélection des candidatures et les nominations interviendront durant le premier trimestre 2010.

A nos questions sur les critères de sélection des candidats, et sur les garanties de transparence des opérations, tout juste nous indique-t-on que chaque postulant sera reçu en entretien individuel et que tous – et donc les non retenus – recevront les explications qu'ils demandent sur les raisons des choix opérés.... C'est encore à voir !...

Une fois encore, les représentants de la CGT-Culture ont beaucoup insisté pour que soient le plus possible retenus, s'ils sont à nouveau candidats sur leurs fonctions actuelles, les présents titulaires des postes remis à la vacance. Plus largement, nous pensons (et nous l'avons maintes fois vérifié dans la période récente) que l'on fait courir un risque majeur au ministère si l'on renouvelle en l'espace de peu de temps une proportion excessive de ses responsables administratifs par apports de l'extérieur. En ces temps de très fortes perturbations, la continuité, la stabilité et l'expérience sont des facteurs et des qualités à privilégier absolument.

Autre question encore : Comment parvenez-vous à mettre aujourd'hui en place la nouvelle prime PFR (prime de fonctions et de résultats) qui concernera, dans un premier temps, les attachés d'administration et les administrateurs civils sachant que le « calibrage » de cette prime est très étroitement lié (par définition) aux caractéristiques précises de l'emploi occupé et que, de votre propre aveu, tous les postes concernés ne sont pas encore totalement définis ?

Réponse : Nous regardons les périmètres qui évoluent et ceux qui n'évoluent pas. Nous présenterons le dispositif dans une prochaine réunion spécifique avec les organisations syndicales. Cela s'annonce grandiose !

Implantation géographique des services :

Pour le secrétaire général, il est indispensable, compte tenu de la pression constante de certains parlementaires, de « densifier » l'occupation de l'immeuble des Bons-Enfants.

Dans l'ordre, il est d'abord question de rapprocher en priorité les futures sous-directions des affaires générales et financières de leur directeur général et, aussi, du secrétariat général.

Des travaux aux Bons-Enfants sont prévus sur la première moitié de 2010 pour permettre, également rapidement, l'arrivée de la DDM (qui compte actuellement environ une centaine d'agents).

La CGT-Culture exige que rien ne soit entrepris sans que ne soient, au préalable, informés et concertés les membres du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) de l'administration centrale, ce que nous demandons pour le début de l'automne au plus tard.

Paris le 7 septembre 2009